

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2020

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Serville et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« être inférieur à »

le mot :

« excéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.